



Circulaire du directeur des contributions
Eval. n° 58 du 18 décembre 2013

Eval. n° 58

La circulaire $\frac{\text{I. Fort. n° 48}}{\text{Eval. n° 58}}$ du 18 décembre 2013

est classée sous I. Fort. n° 48.

Luxembourg, le 18 décembre 2013

Le Directeur des Contributions,